



## Veille réglementaire Produits phytosanitaires Mai 2013

Cette lettre de diffusion est conçue et réalisée par l'iteipmai pour le compte de Terres d'Innovation, avec la collaboration du Service de la Qualité et de la Protection des Végétaux

[Inscription à l'annexe I](#)

[Nouvelles substances utilisables en  
Agriculture Biologique](#)

[Extension d'usage](#)

[Nouvelles autorisations  
provisoires](#)

[Retrait de substances actives](#)

[Retrait d'usage](#)

[Réglementation](#)

[Sécurité applicateur](#)

### Substance active approuvée

#### **Bacillus firmus I-1582**

Approbation pour la substance active *Bacillus firmus* I-1582 en tant que nématicide (décision du 22 avril 2013)

date d'entrée en application : 01/10/2013

cultures concernées (source e-phy) :

**FLOCTER (*Bacillus firmus* I-1582)**

Carotter

[>> lien](#)

## bixafen

Approbation pour la substance active bixafen en tant que fongicide (décision du 17 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/10/2013  
cultures concernées (source e-phy) :

### **AVIATOR XPRO (bixafen + prothioconazole)**

Avoine	Seigle
Blé	triticale
Orge	

### **SKYWAY XPRO (bixafen + prothioconazole + tébuconazole)**

Avoine	Seigle
Blé	triticale
Orge	

[>> lien](#)

## Candida oleophila souche O

Approbation pour la substance active *Candida oleophila* souche O en tant que fongicide (décision du 23 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/10/2013  
cultures concernées (source e-phy) :

### **NEXY (*Candida oleophila* souche O)**

Poirier-cognassier-nashi  
Pommier

[>> lien](#)

## glufosinate : modification des conditions d'approbation

Les conditions d'approbation du glufosinate ont été modifiées.  
L'utilisation du glufosinate est restreinte à 750 g de substance active/ha et 2 application maximum par an.

[>> Lien](#)

## halosulfuron-méthyl

Approbation pour la substance active halosulfuron-méthyl en tant qu'herbicide (décision du 18 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/10/2013  
Pour l'instant, cette substance n'est pas autorisée en France.

[>> lien](#)

## maltodextrine

Approbation pour la substance active maltodextrine en tant qu'insecticide (décision du 18 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/10/2013  
Pour l'instant, cette substance n'est pas autorisée en France.

[>> lien](#)

## Paecilomyces fumosoroseus souche FE 9901

Approbation pour la substance active *Paecilomyces fumosoroseus* souche FE 9901 en tant qu'insecticide (décision du 24 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/10/2013  
Pour l'instant, cette souche de *Paecilomyces* n'est pas autorisée en France.

[>> lien](#)

### phosphonate de potassium

Approbation pour la substance active phosphonate de potassium en tant que stimulateur des défenses naturelles (décision du 22 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/10/2013  
cultures concernées (source e-phy) :

#### **LBG-01F34 (phosphonate de potassium)**

Artichaut	Laitue
Chicorée witloof racines	Poivron
Cucurbitacées à peau comestible	Tomate
Cucurbitacées à peau non comestible	vigne

[>> lien](#)

### spiromésifène

Approbation pour la substance active spiromésifène en tant qu'insecticide (décision du 23 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/10/2013  
Pour l'instant, cette substance n'est pas autorisée en France.

[>> lien](#)

### *Spodoptera littoralis* nucleopolyhedrovirus

Approbation pour la substance active *Spodoptera littoralis* nucleopolyhedrovirus en tant qu'insecticide (décision du 22 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/06/2013  
Pour l'instant, ce virus n'est pas autorisé en France.

[>> lien](#)

### Virus de la polyhédrose nucléaire *Helicoverpa armigera*

Approbation pour la substance active virus de la polyhédrose nucléaire *Helicoverpa armigera* en tant qu'insecticide (décision du 22 avril 2013)  
date d'entrée en application : 01/06/2013  
Pour l'instant, ce virus n'est pas autorisé en France.

[>> lien](#)

## Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



## Extension d'usage

### **KARATE XPRESS, KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine)**

KARATE XPRESS et KARATE ZEON, produit insecticide a été homologué / réhomologué sur différentes cultures.

Cultures concernées (source : e-phy) :

Abricotier	Luzerne
Agrumes	Maïs
Ail	Maïs doux
Amandier	Manguier
Arbres et arbustes d'ornement	Melon
Asperge	Navet, rutabaga
Aubergine	Noisetier
Betteraves potagères et bettes	Noyer
Betteraves	Oignon
Carotte	Olivier
Cassissier	Pavot œillette
Céleris	Pêcher
Céréales	<b>Persil</b>
Cerisier	Pissenlit
Châtaignier	<b>Plantes aromatiques</b>
Chicorée à café production de racines	Poireau
Chicorée witloof production de racines	Poirier-cognassier-nashi
Chou	Pois
Colza	Pois de conserve
Concombre	Pois protéagineux d'hiver et de printemps
Cornichon	Poivron
Courgette	Pomme de terre
Crucifères oléagineuses	Pommier
Cultures florales diverses	Porte-graine-potagères, PPAMC et florales
Cultures porte-graine mineures	Prunier
Echalote	Radis
Epinard	Rosier
Fenouil	Soja
Féveroles	Sorgho
Fraisier	Tabac
Framboisier et autres rubus	Tomate
Laitue	Toutes espèces florales
Légumineuses fourragères	Vigne
Lentille	ZNA-EV
Lin	

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **METAREX INO (métaldéhyde)**

BASAMID GRANULE, produit molluscicide a été homologué / réhomologué en **traitements généraux** pour lutter contre les **mollusques et escargots** en **traitements de sol**.

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)



## Nouvelles autorisations provisoires

### Prolongement d'autorisations provisoires

Les États membres peuvent prolonger les autorisations provisoires octroyées pour les produits phytopharmaceutiques contenant de l'acéquinocyl, de l'aminopyralide, de l'acide ascorbique, du flubendiamide, du gamma-cyhalothrine, de l'ipconazole, du metaflumizone, de l'orthosulfamuron, la souche *Pseudomonas sp.* DSMZ 13134, du pyridalil, du pyroxsulam, du thiencazone et du topramézone jusqu'au 30 avril 2015 au plus tard.

Cultures concernées (source e-phy) :

#### **acéquinocyl (KANEMITE)**

Poirier  
Pommier

#### **aminopyralide seul (NERIS et OPTI-PRE)**

Brome	Fléole
Dactyle	Prairies permanentes
Fétuque	Ray grass

#### **aminopyralide +triclopyr (GARLON EXCEL, GARLON NEXT)**

Prairies permanentes      Traitements généraux

#### **aminopyralide +triclopyr (ICADE, MILEWAY, RUNWAY)**

ZNA

#### **aminopyralide +florasulame + pyroxsulame (KONFIANS)**

Blé dur et tendre d'hiver      Seigle d'hiver  
Triticale

#### **aminopyralide +fluroxypyr (OPTI-PRE)**

Brome	Fléole
Dactyle	Prairies permanentes
Fétuque	Ray grass
Prairies permanentes	Traitements généraux

#### **gamma-cyhalothrine (NEXIDE)**

Betterave potagère et betterave	Pois
Betteraves	Pois protéagineux d'hiver et de printemps
Céréales	Pomme de terre
Crucifères oléagineuses	Vigne
Maïs	

#### **ipconazole (RANCONA 15 ME)**

Blé                                      Orge

#### **pyroxsulame + cloquintocet mexyl (ABAK)**

Blé tendre d'hiver                      Triticale  
Seigle d'hiver

#### **pyroxsulame + cloquintocet mexyl + florasulame (ABAK)**

Blé tendre d'hiver                      Triticale  
Seigle d'hiver

#### **thiencarbazone-méthyl (FOUGUE)**

Maïs

#### **thiencarbazone-méthyl + isoxaflutole (ADENGO)**

Maïs

**acide ascorbique, flubendiamide, metaflumizone, orthosulfamuron, *Pseudomonas sp.*DSMZ 13134, pyridalil, topramézone**

Aucun usage associé

[>> lien](#)



### **Non approbation (retrait) de substances actives**

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



### **Retrait d'usage**

#### **KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine)**

KARATE ZEON, produit insecticide a été retiré du marché pour certains usages

Cultures concernées (source : e-phy) :

Figuier  
Kiwi  
Mâche  
Pommier

Scarole  
Traitements généraux  
Vigne

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)



### **Réglementation**

#### **Classification CLP**

##### **lénacile**

L'agence européenne des produits chimiques (Echa) lance une consultation publique portant sur la classification et l'étiquetage du lénacile dans le cadre du règlement CLP (classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges).

Il a été proposé de classer le lénacile pour l'environnement aquatique.

La consultation dure jusqu'au 28 juin prochain.

[>> lien](#)

#### **Evaluation de risque des substances actives**

##### **acéquinocyl**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de l'acéquinocyl, substance acaricide.

[>> lien](#)

### ***Aureobasidium pullulans* (souche DSM 14940 et DSM 14941)**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de *Aureobasidium pullulans* (souche DSM 14940 et DSM 14941), substance fongicide et bactéricide.

[>> lien](#)

### **dioxyde de carbone**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de dioxyde de carbone, substance insecticide et acaricide.

[>> lien](#)

### **L-acide ascorbique**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de L-acide ascorbique, substance fongicide et bactéricide.

[>> lien](#)

### **pyroxsulame**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de pyroxsulame, substance herbicide.

[>> lien](#)

### **spinetorame**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques du spinetorame, substance insecticide.

[>> lien](#)

## **Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005**

### **1,3-dichloropropène– article 12(1)**

Les LMR existantes sur la substance active **1,3-dichloropropène** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite, qu'aucune LMR n'a été établie dans le Codex Alimentarius et qu'aucune tolérance à l'importation n'a été demandée, il a été proposé de fixer la LMR à la limite de quantification.

[>> lien](#)

### **bifenox– article 12(1)**

Les LMR existantes sur la substance active **bifenox** ont été évaluées par l'EFSA pour les cultures de **tournesol, colza, orge, avoine, seigle et blé**.

[>> lien](#)

### **dichlobénil– article 12(1)**

Les LMR existantes sur la substance active **dichlobénil** ont été évaluées par l'EFSA pour l'ensemble des cultures nécessitant la fixation d'une LMR. Etant donné que cette substance est interdite, qu'aucune LMR n'a été établie dans le Codex Alimentarius et qu'aucune tolérance à l'importation n'a été demandée, la présence de résidus de dichlobénil n'est pas attendue. Les données disponibles ne sont pas non plus suffisantes pour proposer une définition du résidu ou la limite de quantification afin d'éviter toute utilisation illégale. Par ailleurs, l'évaluation devra être revue lors de la révision du fluopicolide car des métabolites sont communs aux 2 substances.

[>> lien](#)

### Diméthénamide-PI– article 12(2)

Les LMR existantes sur la substance active **diméthénamide-P** ont été évaluées par l'EFSA sur cultures diverses.

Pour les cultures de PPAM, les essais résidus présentés par l'état membre rapporteur ont permis de conclure aux résultats suivants :

Numéro de code	Cultures	LMR EU existante (mg/kg)	CXL existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
				LMR (mg/kg)	Remarque
251020	Laitue	0.01*	-	0.01*	Un examen plus approfondi est nécessaire.
256000	Fines herbes	0.01*	-	0.01*	Un examen plus approfondi est nécessaire.

[>> lien](#)

### picolinafen– article 12(2)

Les LMR existantes sur la substance active **picolinafen** ont été évaluées par l'EFSA pour les **céréales**.

[>> lien](#)

### propamocarbe– article 12(2)

Les LMR existantes sur la substance active **propamocarbe** ont été évaluées par l'EFSA sur cultures diverses.

Pour les cultures de PPAM, les essais résidus présentés par l'état membre rapporteur ont permis de conclure aux résultats suivants :

Numéro de code	Cultures	LMR EU existante (mg/kg)	CXL existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
				LMR (mg/kg)	Remarque
251020	Laitue	50	100	40	Recommandé
251060	Roquette	20	-	20	Un examen plus approfondi est nécessaire.
252010	Epinard	30	40	40	Recommandé
256000	Fines herbes	30	-	30	Un examen plus approfondi est nécessaire.

[>> lien](#)

## Demandes de modification de LMR

### 8-hydroxyquinoline

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **8-hydroxyquinoline** sur **tomate**.

[>> lien](#)

### tetraconazole

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **tetraconazole** sur **pomme, raisin de table et de cuve et blé**.

[>> lien](#)



### tricyclazole

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **tricyclazole** sur **riz**.

[>> lien](#)

### trifloxystrobine

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **trifloxystrobine** sur **haricots non écosés**.

[>> lien](#)

### pendiméthaline

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **pendiméthaline** sur **salsifis, céleris raves, rutabagas, navets, céleri-tige, infusions racines et épices**.

Numéro de code	Cultures	LMR EU existante (mg/kg)	Résultats de l'évaluation	
			LMR (mg/kg)	Remarque
633000	Infusions-racines	0.1*	0.5	La LMR proposée est suffisamment étayée par des données et aucun risque pour le consommateur n'a été identifié. D'autres données permettant de valider la méthode analytique utilisée serait souhaitable.
810000	Epices-graines	0.1*/0.1	0.05*	Bien que les résultats d'essais montrent qu'une LMR de 0.04 ppm suffit, l'EFSA propose de mettre la LMR à 0.05 ppm, limite de quantification. Aucun risque pour le consommateur n'a été identifié. D'autres données permettant de valider la méthode analytique utilisée serait souhaitable.
8220030	Carvi	0.1*/0.1	0.05*	

[>> lien](#)

## Sécurité applicateur

Pas d'informations actuellement sur ce thème.

Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).  
Recommander la veille réglementaire Terre d'Innovation, [cliquez ici](#)